

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 13 octobre 2025

Date de convocation : 07/10/2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15/10/2025

ID : 017-211700869-20251013-202507_54-DE



Délibération N° 2025/07/054

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Quorum : 14

**OBJET : Rapport annuels de la SEMIS : logement
locatifs sociaux**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, TREFFANDIER Nathalie, GIRARDEAU Samuel, DAVID Claudia, GÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, WATTEBLED Stéphane pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusées : LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège.

Secrétaire de séance : GAUDIN Christine.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2024 de la SEMIS pour les 5 logements locatifs sociaux de la commune de Chaniers.

Conformément à l'article L 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an ».

Programme n° 009 – 5 logements locatifs sociaux - Avenue Charles de Gaulle

Convention du 10/03/1992

Engagement conventionnel au 31.12. 2023	Résultat au 31/12/2024 Bénéfice	Engagement conventionnel au 31.12. 2024
62 864,51€	9 492,76€	72 357,27€

Le bilan et le compte de résultat 2024, arrêtés au 31.12.2024, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent un excédent cumulé au 31/12/2024 de 72 357,27€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les comptes de l'opération précitée, arrêtés au 31/12/2024 laissant apparaître un excédent cumulé pour le programme 009.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Éric PANNAUD



La secrétaire de Séance

Christine GAUDIN